

L'INSERTION DANS L'EMPLOI PAR LE SPORT

Les clubs de volley ont des besoins d'encadrement, mais rencontrent des difficultés pour recruter. Afin de répondre à leurs attentes, le comité départemental de volley des Hauts-de-Seine (CDVB 92) a décidé, en 2009, de mettre en place un atelier chantier d'insertion...

L'ATELIER CHANTIER D'INSERTION (ACI) DU CDVB 92

L'ACI s'inscrit dans le dispositif d'État d'insertion par l'activité économique (IAE), ce qui lui permet de bénéficier de nombreuses aides publiques. Le CDVB 92 est devenu centre de formation via la création de l'Institut de formation pour le sport et le volley-ball (IFSVB).

L'atelier d'insertion a pour objectifs de :

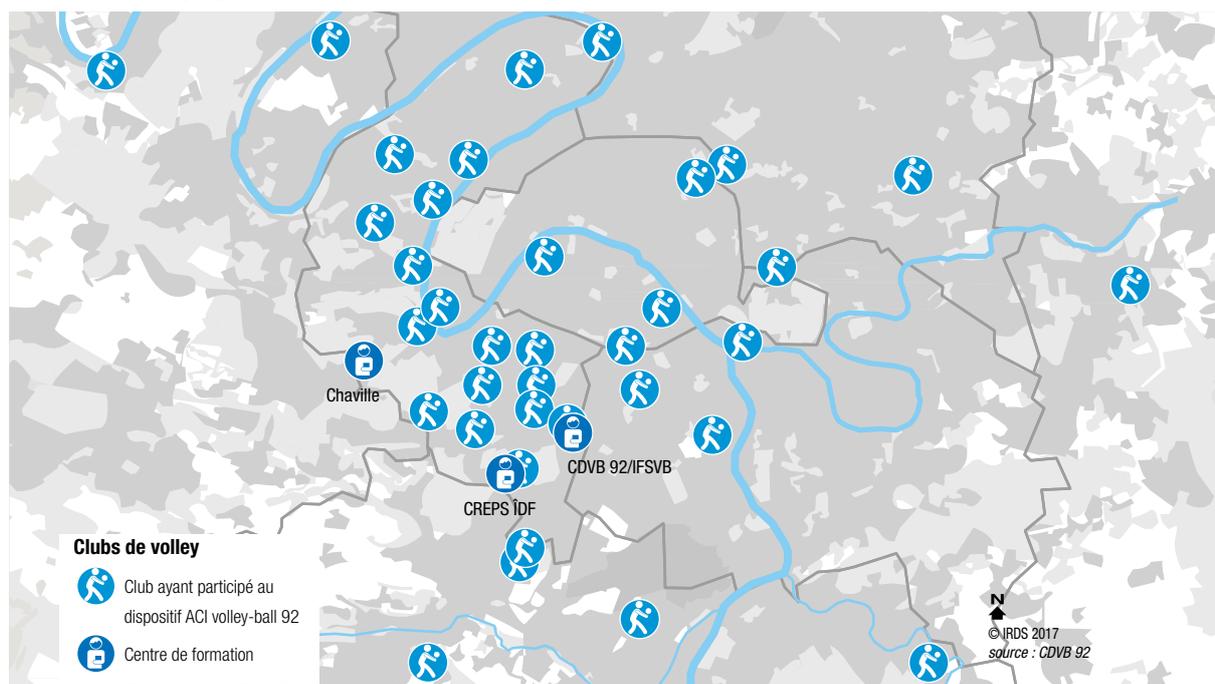
- remettre la personne en situation de travail (signature d'un CDD insertion avec le CDVB 92) ;
- former à un métier en tension (éducateur sportif) ;
- fournir un diplôme (BPJEPS sports collectifs, mention volley-ball) permettant d'accéder à un emploi dans les clubs de volley ou dans le secteur de l'animation sportive.

Le BRJEPS est une formation en alternance. Les périodes de mise en pratique se déroulent dans les clubs de volley-ball de la région, essentiellement dans les Hauts-de-Seine.

Les deux principaux atouts de ce dispositif :

- l'insertion de personnes en difficulté (en tant que salariée, la personne issue du chantier d'insertion est rémunérée chaque mois sur la base du Smic et elle n'a pas de frais de formation) ;
- un partenariat gagnant-gagnant : les structures d'accueil (clubs) bénéficient de stagiaires pour intervenir sur leurs activités et mettent, en échange, des tuteurs identifiés et experts à disposition.

Clubs de volley ayant participé à l'atelier chantier d'insertion (ACI) et centres de formation



LE PARCOURS DES CANDIDATS

Pour bénéficier du cadre du chantier d'insertion, la personne doit :

- être éligible au chantier (agrément délivré par un prescripteur de l'IAE) ;
- être titulaire de la formation «Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ;
- réussir les tests des exigences préalables (TEP).

SÉLECTION DES CANDIDATS

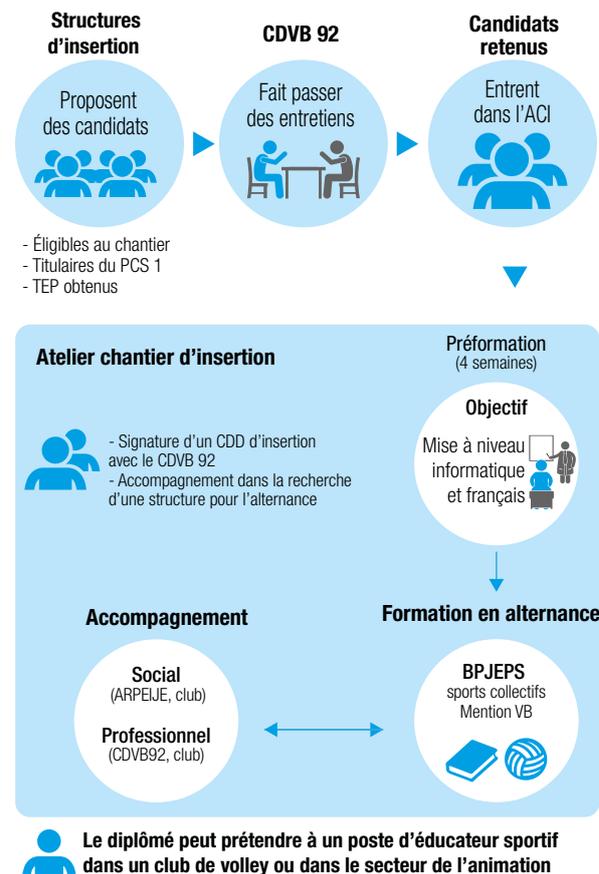
Un entretien d'embauche est ensuite organisé par le CDVB92. Les personnes retenues suivent une préformation d'une durée de quatre semaines. Les objectifs sont la mise à niveau des futurs candidats sur deux des huit compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (cadre de référence européen) : français et informatique. Les personnes issues du chantier d'insertion retenues sont accompagnées si besoin, dans la recherche de structures pour l'alternance et signent un CDD d'insertion avec le CDVB 92. D'autres personnes peuvent participer à la formation (hors chantier d'insertion). Au total, la formation accueille dix-huit participants.

FORMATION EN ALTERNANCE SUR 1 AN

- BPJEPS sports collectifs, mention volley-ball (niveau IV) ;
- 30 h hebdomadaires : 20 h en formation et 10 h en structure (6 h de volley/4 h d'un autre sport collectif) ;
- le candidat est suivi par un tuteur dans les structures d'alternance (volley et sports collectifs) qui l'oriente, le conseille, l'informe, l'accompagne.

À l'issue de la formation, le diplômé peut prétendre à un poste d'éducateur sportif dans un club de volley ou dans le secteur de l'animation.

Le parcours d'une personne bénéficiant du chantier d'insertion



Source : CDVB 92
© IAU idF/IRDS 2017 - Pictogrammes © 123rf/leremy

LES RÉSULTATS DU DISPOSITIF

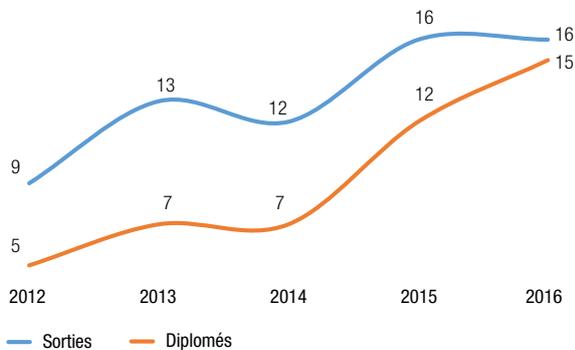
Une majorité de sorties dynamiques est observée, la plupart vers un emploi durable.

Il existe trois catégories de sorties dynamiques :

- les sorties vers l'emploi durable (CDI, CDD ou missions d'intérim de 6 mois et plus, stage ou titularisation dans la fonction publique et création d'entreprises) ;

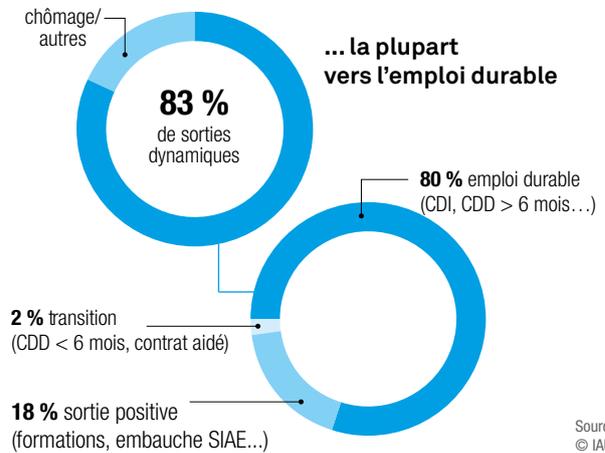
- les sorties vers « un emploi de transition » (CDD ou période d'intérim de moins de 6 mois, contrats aidés chez un employeur de droit commun) ;
- les sorties positives (formations pré-qualifiantes ou qualifiantes, embauches dans une autre SIAE).

Depuis cinq ans une augmentation du nombre de sorties et de diplômés issus de l'atelier chantier d'insertion (ACI)



Source : CDVB 92
© IAU îdf/IRDS 2017

Une large majorité de sorties dynamiques depuis l'origine de l'ACI...



Source : CDVB 92
© IAU îdf/IRDS 2017

PARTENAIRES DU PROJET

LES ACTEURS

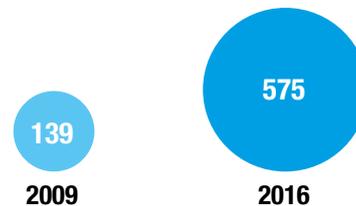
- CDVB 92 : assure l'encadrement professionnel ;
- structures d'insertion (pôle emploi, missions locales...): aide au recrutement ;
- IFSVB : formation des stagiaires quatre jours par semaine, dont deux jours au CREPS Île-de-France ;
- clubs : accueillent les stagiaires, mettent à disposition un tuteur
- ARPEJE : accompagnement social des salariés en insertion.

- Hauts-de-Seine Initiative (HDSI): aide au poste d'encadrant du chantier d'insertion (fonds social européen et fonds de revitalisation) ;
- Villes....

LES FINANCEURS DEPUIS L'ORIGINE DE L'ACI

- État : aide financière à l'emploi (contrat unique d'insertion) ;
- Préfecture – Mission ville et cohésion sociale ;
- AGEFOS PME et Uniformation : frais liés à la formation en face à face des salariés ;
- Conseil départemental du 92 : aide aux salariés en insertion bénéficiaires du RSA (programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi) ;
- Direccte : accompagnement social et professionnel, aide au démarrage de l'atelier et chantier d'insertion (fonds départemental d'insertion) ;
- DRJSCS : accompagnement des publics en QPV (dispositif «Sésame»);
- Conseil régional : aide aux salariés en insertion de moins de 26 ans, non bénéficiaires du RSA (insertion par l'activité économique de l'ancien dispositif « emplois-tremplin ») ;
- DDCS 92 : aide au financement du dispositif (CNDS), et cofondateur du projet ;

Évolution du montant des financements depuis l'origine de l'ACI (en milliers d'€)



Source : CDVB 92
© IAU îdf/IRDS 2017

Les financeurs (part des financements depuis l'origine de l'ACI)

État	CD 92	
	DIRECCTE	
	DRJSCS	
	Région	
AGEFOS PME	Uniformation	
	HDSI	Préfecture
	Villes	DDCS

Source : CDVB 92
© IAU îdf/IRDS 2017

UN OUTIL POUR PRÉPARER ET CONSTRUIRE L'HÉRITAGE DES JEUX DE 2024 ?

La réussite de ce projet en termes d'employabilité mériterait son élargissement à d'autres disciplines et sur d'autres territoires. Le CDVB 92 a d'ailleurs développé un projet similaire pour le hockey sur gazon. D'autres disciplines se sont montrées intéressées (natation, handball, équitation...).

Le changement d'échelle du projet nécessiterait la mise en place d'un groupement d'employeurs d'insertion et de qualification d'échelle régionale.

Un outil qu'il conviendrait de développer afin de préparer les clubs à accueillir de nouveaux pratiquants, qui ne manqueront pas d'arriver avec l'élan donné par l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques en 2024 à Paris.



RÉFÉRENT DU DISPOSITIF

Guillaume Balland, directeur du CDVB 92
(g.balland@volley92.asso.fr)